

Annonces légales

NOTAIRES, AVOCATS, COMPTABLES, AUXILIAIRES DE JUSTICE, COLLECTIVITÉS ET PARTICULIERS DE MEURTHE-ET-MOSELLE, CONFIEZ NOUS LA PUBLICATION DE VOS ANNONCES LÉGALES, SOIT PAR E-MAIL : Journal@paysan-lorrain.com, VOS ANNONCES DOIVENT NOUS PARVENIR IMPÉRATIVEMENT LE MARDI À 17H00 AU PLUS TARD POUR UNE PARUTION LE VENDREDI SUIVANT.

COMMUNE DE NORROY LES PONT A MOUSSON

DROIT DE PREEMPTION URBAIN (2.3.D) : suite à la révision du P.O.S valant élaboration du P.L.U

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-24 et L 2122-22, 13
Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, L 300-1, R 211-1 et suivants ;
Vu la révision du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S) valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) délibéré par le conseil municipal en date du 28 février 2020 approuvé le 06 mai 2020
Vu la délibération du conseil municipal en date du 5 juin 2020, donnant délégation au maire pour exercer au nom de la commune le droit de préemption urbain ;
Afin de permettre à la commune de mener à terme sa politique foncière, Monsieur le Maire propose d'instituer un Droit de Préemption Urbain sur les zones urbaines et sur les zones d'urbanisation futures définies par P.L.U.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ; le conseil municipal
- Décide d'instituer un droit de préemption urbain sur la totalité des zones urbaines et d'urbanisation futures définies par le Plan Local d'Urbanisme
- Rappelle que le maire possède délégation du conseil municipal pour exercer au nom de la commune le droit de préemption urbain
- Dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, qu'une mention sera inscrite dans deux journaux dans le département.

Adopté à l'unanimité
Le Maire, Gérard VILLEMET

ENQUÊTE PUBLIQUE Commune de DIEULOUARD

Par arrêté pris en date du 22 septembre 2021, le Maire de la commune de Dieulouard a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique relative au projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Dieulouard et à la création du périmètre délimité des abords de l'église Saint-Sébastien et du cimetière.

M. Eric HARGÉ demeurant à Pagny-Derrière-Barine a été désigné par la présidente du Tribunal Administratif de Nancy en qualité de commissaire enquêteur titulaire.

L'enquête se déroulera à la mairie de Dieulouard du **lundi 11 octobre 2021 à 17h00 jusqu'au 10 novembre 2021 à 19h00**, soit 30 jours.
Durant la durée de l'enquête, les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés et consultables à la mairie de Dieulouard aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Chacun pourra prendre connaissance du dossier de modification du document d'urbanisme et du dossier de création du périmètre délimité des abords et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête par courrier adressé au commissaire enquêteur par écrit à la mairie de Dieulouard, 8 Rue Saint-Laurent, 54380 Dieulouard ou par voie électronique à l'adresse suivante : enqueteurbaine@dieulouard.fr (dans ce cas, noter en objet du courriel «Observations pour commissaire-enquêteur»).

L'intégralité du dossier d'enquête publique sera également disponible sur le site internet de la commune de Dieulouard dédié aux enquêtes publiques : <https://s3i.s3i-dedema.fr/Xeniques/MA543157.html>.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Dieulouard :
- Le samedi 30 octobre 2021 de 10h00 à 19h00 ;
- Le samedi 10 novembre 2021 de 17h00 à 19h00.
Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à la mairie de Dieulouard aux jours et heures habituels d'ouverture.

EN BREF

CÉRÉALES SELON FRANCEAGRIMER

La récolte ne pose «pas de souci»

FRANCEAGRIMER a jugé le 15 septembre que la production céréalière française ne pose «pas de souci» en quantité et qualité, même si un «gros travail» d'alitement est nécessaire chez les Os (organismes stockeurs). Il n'y a «pas de soucis en termes de quantité et qualité d'approvisionnement» en blé, a déclaré Benoît Piètemont, président du conseil spécialisé Grandes cultures, reconnaissant juste une qualité «un peu dégradée localement». Le blé tendre présente un faible Ps (poids spécifique), avec seulement 32 % de la collecte au-dessus de 76 kg/hl (contre 76 % en moyenne sur cinq ans), selon les résultats provisoires d'une enquête à l'entrée des silos. Le blé dur montre un faible indice de chute de Hagberg, avec 68 % de la collecte en-dessous de 150s (contre 11% en moyenne quinquennale).

Mais «il y a toutes les qualités pour tous les clients», a considéré Jean-François Loiseau, président d'InterCéréales (interprofession). Reste pour cela «un travail du grain à faire» par les collecteurs. Si à ses yeux les Os sont performants là-dessus, leur équipement doit évoluer. «Il va falloir beaucoup plus de stockage de taille un peu inférieure à ce que nous avons jusqu'à maintenant pour répondre à toutes les filières», selon lui.

OHS SANTE SERVICE
SASU au capital de 50 000 €
Siège social : lieu dit du bois de la sarré rue du
Général De Gaulle
54310 HOMECOURT
834 291 213 RCS BRIEY

CONTINUATION

Aux termes d'une décision en date du 27/06/2019, l'AG, statuant en application de l'article L.223-42 du code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Murielle NICO-LAY-GROH, Notaire membre de la Société dénommée "Fonze SENDEL-GASPAR, Chloé BRUNET-GRILOT, Murielle NICOLAY-GROH et Jean-François MICHEL, Notaires associés d'une société civile professionnelle titulaire d'offices notariaux à LONGWY (54 13, rue Ferdinand d'Haut et à LONGUYON (54 6, rue Carnot", CRPCEN 54037, le 16 septembre 2021, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec attribution intégrale de la communauté au survivant entre :
Monsieur Bruno Antoine COLLE, retraité, et Madame Rachel RUDZIAK, sans profession, demeurant ensemble à COSNES-ET-ROMAIN (54400) 29 rue de l'Île de France VAUX VARNINONT.
Monsieur est né à LONGWY (54400) le 1er septembre 1939.
Madame est née à BRIEY (54150) le 26 février 1962.

Mariés à la mairie de LONGWY (54400) le 29 janvier 1983 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Les modifications des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial ou domicile à été élu à cet effet.
Le Notaire

Professionnels
du droit, notaires,
avocats, experts
comptables...

Pour vos
annonces légales,
demandez
l'ouverture
d'un compte
en ligne sur notre
plateforme
réservée
aux
professionnels :

<http://legalespro.paysan-lorrain.fr>

INDEMNISATION BOVINS VIANDE

Délai prolongé au 29 septembre

Une décision de FranceAgrimer du 14 septembre prolonge le délai de dépôt des demandes au «dispositif exceptionnel d'indemnisation des élevages de bovins allaitants» (Aide de 60 M euros) jusqu'au mercredi 29 septembre à 12h00 (au lieu du 15 septembre).

En Meurthe-et-Moselle, au 20 septembre, la Chambre d'agriculture avait extrait 447 éleveurs ; CERRANCE Aohéo annonçait 140 dossiers éligibles comptablement mais seulement 96 contacts. 77 dossiers avaient été déposés à la Ddr.

EN BREF

INDUSTRIE

Lactalis numéro un mondial du lait

Selon le classement effectué par Rabobank, Lactalis a dépassé Nestlé dans le classement mondial des entreprises laitières en 2020. Avec 20,2 milliards d'euros (Md€) de chiffre d'affaires, le groupe français devance Nestlé de 2 Md€ (18,2 Md€). Il faut reconnaître que le groupe suisse est sur une pente descendante. Son chiffre d'affaires 2020 est inférieur à celui de 2010 qui atteignait alors 21,2 Md€. Dans le même temps, Lactalis a plus que doublé le sien. L'entreprise pointait alors à 9,1 Md€. Si le classement tenait compte des acquisitions récentes de Lactalis, l'écart serait plus grand. On sait que les activités fromagères de Kraft Heinz (Usa), numéro 15 mondial avec 4,9 Md€ de chiffre d'affaires est désormais dans le portefeuille de Lactalis. En outre, le groupe laitier français vient de racheter à Brl les fromages Leerdamer, rachat que les autorités de la concurrence viennent d'autoriser. Lactalis arriverait ainsi à un chiffre d'affaires de plus de 25 Md€. Trois autres Français pointent dans le top 20 de la banque néerlandaise. Danone, (15,2 Md€) en quatrième position derrière Nestlé, Dairy Farmers of America (Usa), puis Savencia (5,2 Md€). Dairy Farmers of America (Usa), puis Savencia (5,2 Md€) à la quatrième place et enfin Sodival (4,8 Md€) à la dix-septième place. Rabobank qui établit chaque année ce classement constate que la branche laitière s'en sort mieux que prévu malgré la pandémie. En dollars, le chiffre d'affaires total des vingt groupes n'a diminué que de -0,1 % et de 1,9 % en euros.

GRAINES D'AGRICULTEURS 2021

Trois lauréats récompensés

C'est en présence du président de la République, Emmanuel Macron, que les trois lauréats du concours Graines d'agriculteurs ont été récompensés le 10 septembre sur l'événement Terres de Jim (ex-concours national de labours). Ce concours vise à récompenser des agriculteurs nouvellement installés et à mettre en avant le «sens de l'entrepreneuriat agricole, la vision à long terme, la démarche durable, l'innovation produit et méthode, le "business model", la capacité à servir de référence pour d'autres», précise Ja. Placé sous le signe de la solidarité et de l'entraide, Graines d'Agriculteurs a couronné Mathieu Canneryère (lauréat du grand public ainsi que Mélanie Durieu et Antoine Helleboïd (lauréats du jury). Ce dernier, installé en grandes cultures et maraîchage dans le Pas-de-Calais est ambassadeur de l'association SOLAAL. Il fait don de ses légumes moches à de nombreuses associations. «Je suis très fier de recevoir ce prix. Je suis également très fier de représenter l'association SOLAAL qui facilite le don alimentaire en mettant en lien des agriculteurs et des associations caritatives», a-t-il déclaré. Cette année, Ja a reçu 50 dossiers dont 10 ont été sélectionnés pour la finale, pour finalement ne récompenser que trois lauréats.

NOUVELLES FORMES DE TRAVAIL AGRICOLE

15 % des équivalents temps plein

Les nouvelles formes de travail en agriculture sont en forte croissance sur dix ans, selon un rapport du CGAAR réalisé en juillet et mis en ligne le 2 septembre. La force de travail (en équivalents temps plein, ETP) mobilisée par les entreprises de travaux agricoles (Etra) a augmenté de 31 % entre 2010 et 2019. De même, la force de travail mobilisée par les groupements d'employeurs (Ge) et Cuma a bondi de 70 %. En parallèle, les formes classiques du travail (non-salariés agricoles, Ctr, Cpd) ont globalement diminué de 7 %. Le rapport note «une forte régression» chez les non-salariés agricoles (-15 % d'ETP), mais un rebond chez les salariés en Cpd (+27 % d'ETP). Ainsi en 2019, les nouvelles formes de travail (Etra, Ge et Cuma) représentent 9,5 % des ETP (contre 6,2 % dix ans plus tôt). Si l'on prend en compte d'autres situations de travail «plus difficilement dénombrables» telles que l'intérim, le détachement et l'insertion par activité économique (IAE), «les nouvelles formes représentent 15 % du total», précise le CGAAR.